

# **ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION CHORALE DU CENTRE**

## **Dimanche 11 novembre 2018 – 16h00 – Salle Polyvalente de Veysonnaz**

---

Le Président de l'Union Chorale du Centre (UCC), M. Michel Barras, ouvre la séance en remerciant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue aux responsables des sociétés et salue la présence de Mme Elisabeth Gillioz, membre d'honneur de l'UCC.

Il excuse les absences de M. Laurent Bovier, Président de la FSCV, Mme Corinne Métrailler, Présidente de la Commission de Musique de l'UCC, Mme Corinne Massy, Présidente de la St-Michel de Nendaz, M. Gilles, Broccard, Président de la Davidica, Mme Céline Gillioz, Directrice de la Chorale de la Ste-Famille d'Erde, M. Samuel Emery, Directeur du Chœur St-Nicolas d'Hérémece, Mme Elodie Fournier-Zermatten, Présidente du Chœur des Jeunes de Nendaz.

Michel Barras remercie le Chœur Ste-Cécile de Veysonnaz pour leur accueil de ce jour, et passe la parole à M. David Théoduloz, Vice-Président de la Commune, qui est également Président du CO du Festival 2019, qui nous fait une brève présentation de la Commune de Veysonnaz. La Ste-Cécile nous interprète ensuite un chant d'ouverture.

Michel Barras s'adresse à l'assemblée : conformément aux statuts, les cartes de vote ont été délivrées aux représentants des sociétés de l'UCC, l'ordre du jour est accepté.

### **Appel des délégués**

17 sociétés de l'UCC sont présentes. Les délégués des chœurs d'enfants ont également été invités.

### **Lecture du PV de l'Assemblée Générale 2017**

Les sociétaires ont reçu le PV par mail. Sa lecture n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté par applaudissements. Michel Barras remercie la secrétaire pour son travail.

### **Hommage aux défunts**

L'assemblée rend hommage aux personnes décédées durant la saison 2017/2018 :

Ste-Famille, Erde	Mme Augusta Evéquo, membre d'honneur
St-Nicolas, Hérémece	M. Narcisse Dayer, membre d'honneur, médaillé Bene Merenti
La Cécilia, St-Séverin	M. Joseph Valentini, membre d'honneur, membre actif
La Cécilia, Savièse	Mme Marie-Thérèse Héritier-Reynard, membre d'honneur
Ste-Cécile, Ardon	M. Denis Cottier, membre actif
St-Théobald, Plan-Conthey	M. Jean-Bernard Roh, membre actif

L'assemblée se lève pour quelques minutes de silence en leur honneur.

## Rapport du Président

En 2010 lorsque la Fédération a confié à l'UCC l'organisation de la Fête Cantonale 2018, cela me paraissait très très loin... et pourtant aujourd'hui tout appartient déjà au passé.

Le projet était ambitieux et pas gagné... Grâce à l'engagement du Comité d'Organisation, des responsables de commissions, des trois chorales co-organisatrices et de tous les bénévoles, nous avons pu relever les défis et présenter une fête grandiose et magnifique, où tous les canards et mauvais bémols n'ont pas été à l'ordre du jour.

Dès le début de l'organisation, mon souhait était que cette fête soit belle, sous le signe du partage, de l'amitié, des rencontres, où le chant soit mis en valeur dans toute sa splendeur.

Souhait exaucé avec un plus, le soleil qui ne nous a pas lâché durant ces trois jours.

Pendant cette fête nous avons vécu des moments forts en émotions, en chants et en partage. Nous avons commencé le vendredi avec les enfants, où 7250 petits chanteurs nous ont fait partager une ambiance et une joie de chanter remarquable.

Le samedi, les concerts devant le Jury dans les trois villages ont été très appréciés et de grande qualité. Grande qualité également pour les treize ateliers présentés durant la Fête. Les aubades du samedi et du dimanche ont apporté une touche d'amitié et de rencontre formidable.

Pour terminer, la messe célébrée par François-Xavier Ahmerd a été la cerise sur le gâteau. Suivie de la bénédiction de notre nouvelle bannière, puis de la remise des distinctions où l'émotion était si forte que même le Président du Jury a versé une larme, malgré qu'il n'apprécie pas les parties officielles...

En ce qui me concerne personnellement, je relèverai un point en particulier : c'est que les années de préparation et les jours de fête m'ont véritablement appris la signification du mot « bénévolat ».

Enfin, je ne suis pas tout à fait correct quand je dis cela car de toutes les personnes engagées pour cette fête je suis celui qui a touché le plus beau et gros salaire ! Eh, oui, un salaire que je ne peux chiffrer. En effet le dimanche soir lorsque j'ai fermé le rideau et suis descendu de la scène, je ne compte pas le nombre de personnes, chanteuses, chanteurs, spectateurs de tout âge qui sont venu me dire, les yeux humides, merci et bravo !

Les jours qui ont suivi, mon téléphone, mon mail, ma boîte aux lettres étaient saturés par des messages de remerciements et de bravo, reçus par des personnes que je ne connaissais même pas...

Comme je l'ai dit lors de la fête, le Président tout seul ne fait rien. Donc ce soir ce salaire est le mien, est le vôtre, est le nôtre. Merci et bravo à tous !

Dès la fête passée, c'est le retour à la réalité. Passage rude, et pas si évident...

Pourtant, en juin, la page 2018 se tournait déjà, pour laisser la place à celle de 2019, et avec elle un défi de taille à relever, le remplacement d'une grande partie du Comité et de la Commission de Musique. A ce moment-là, n'ayant plus suffisamment de force, de courage et d'énergie pour me lancer dans la recherche de nouveaux membres, j'ai pris un peu de recul pour sortir du cocon UCC et me mettre un instant comme observateur, afin de voir et d'imaginer la suite de notre groupement.

Après cette pause de réflexion, je constate que l'UCC avance paradoxalement sur deux mouvements bien définis. Un me réjouit, l'autre me fait souci, même peur...

Le premier, digne de l'image que nous avons dans le Canton, image d'un groupement qui ose, qui bouge, qui assure, et qui s'engage comme lors de notre Fête Cantonale ou lors de nos festivals, quand chaque société s'investit pour offrir et présenter le mieux de façon exemplaire et extraordinaire.

Le deuxième est plus sournois et intime à l'UCC, ce sont les instants où je me retrouve dans un grand moment de solitude, devant un mur de silence, et là l'inquiétude m'envahit lorsque je pense au futur de notre groupement.

Voici trois exemples pour vous expliquer ce que j'entends par grand mur de silence :

- il y a quelques années la CoMu avait organisé une séance avec les Chefs de chœurs pour discuter des souhaits de chacun et d'éventuelles améliorations à apporter. Il en est sorti de prendre une messe pour les trois ans entre 2 cantonales afin de faciliter le travail et d'avoir des messes en commun avec les autres chœurs du groupement. Mesure qui a été mise en place. Mais quand l'appel est lancé aux sociétés pour nous transmettre des propositions de messes, le résultat est... rien
- Lors du changement de notre drapeau, il a été demandé aux chœurs de nous faire des propositions de design, et une fois de plus... rien
- L'année dernière, lors de la démission de Laetitia Jeltsch, la demande a été lancée pour son remplacement. Résultat identique... rien

Des exemples comme cela j'en ai encore tout plein. Personnellement, je trouve cette façon d'agir et de procéder très dangereuse, et qui pourrait mettre en péril notre groupement. Alors je vous demande d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Des solutions miracles, il n'y en a pas... Donc après analyse des statuts j'en arrive à la conclusion suivante :

Comme les croisières sont à la mode de nos jours, je vous invite à imaginer un grand et magnifique navire. Ce navire a un propriétaire, et c'est lui qui va décider des investissements, des rénovations, des améliorations à apporter, afin qu'il soit toujours au top. Il va aussi engager un commandant de bord et des membres d'équipage qui eux veilleront à mener à bien tous ses voyages.

Donc si vous m'avez suivi, ce navire s'appelle UCC, le propriétaire c'est vous, les sociétés, les représentants et les choristes, et les membres d'équipage c'est nous, le Comité et la Commission de Musique.

Afin d'éviter que notre groupement devienne le Titanic 2, je vous demande donc à tous de réagir et d'agir dès à présent, afin que ce beau bateau puisse poursuivre son voyage sur les flots et non sous l'eau...

L'avenir de l'UCC est entre vos mains, alors sans plus tarder, songez à demain !

Merci de votre attention

### **Rapport de la Commission musicale**

En l'absence de Corinne Métrailler, Présidente, c'est Fabien Moulin qui prend la parole :

Pour revenir sur les paroles de Michel Barras, Fabien relève qu'il a quand même reçu quelques propositions pour le choix des messes, notamment de Mme Elisabeth Gillioz...

Les Groupes d'animation ont été modifiés, Fabien en donne lecture à l'assemblée. A noter que ce document a été transmis par mail aux sociétés.

La messe retenue pour les trois prochaines années est \*Messe en Chemin\*, composée par Mathieu Constantin et écrit par Fabien Moulin. Les commandes peuvent se faire aux Editions Labatiaz à St-Maurice.

Concernant les chants d'ensemble, nous quittons « Les Villages d'en Haut » et nous gardons : « Les Vignerons » de Charles Haenni, « Alleluia » de Leonard Cohen, « La vigne de printemps » de Carlo Boller, et sur proposition de la Ste-Cécile de Veysonnaz nous ajoutons « Complainte » de Maurice Pasquier. La partition peut être commandée aux Editions Labatiaz.

Pour les 3 prochains festivals nous aurons de nouveaux Jurys, soit M. Yves Piller et M. Jean-Marie Kolly.

Concernant la Commission de Musique, il manquerait encore une personne pouvant représenter les chœurs d'enfants. L'appel est lancé...

Michel Barras remercie Fabien Moulin et Corinne Métrailler pour leur excellent travail !

### **Comptes annuels et rapport des vérificateurs : exercice 2017-2018**

Elodie Praz prend la parole pour nous présenter les comptes du dernier exercice :

2018 étant une année de Fête Cantonale, il y a quelques petits changements dans la comptabilité.

Le bouclage présente un excédent de dépenses de CHF 2'458.85. La fortune de l'UCC se monte, au 30 septembre 2018, à CHF 8'821.20.

Les vérificateurs de la Ste-Cécile de Veysonnaz, Mme Vinciane Glassey et M. Clément Mayoraz déclarent dans leur rapport les comptes rigoureusement tenus et conformes aux pièces justificatives présentées.

Ils remercient Elodie pour son travail et proposent à l'assemblée de donner décharge à la caissière et au Comité. Des applaudissements approuvent ces rapports.

Michel Barras remercie Elodie pour tout le travail accompli !

## **Démissions et nominations statutaires**

Après 16 ans passés au sein du Comité de l'UCC, Mme Marie-Josèphe Bérard, Vice-Présidente, a décidé de laisser sa place dès ce jour. Mme Corinne Métrailler, Présidente de la Commission de Musique ainsi que Mme Antonella Coppex, membre, ont également décidé de cesser leur activité.

M. Barras les remercie toutes les trois pour tout le travail accompli durant ces années, et leur souhaite tout de bon pour la suite.

M. Barras n'enregistre aucune autre démission au sein du Comité ou de la Commission de Musique. Les 4 membres restants, Fabien Moulin pour la Commission de Musique, Elodie Praz, Nadine Meyer et lui-même sont d'accord de repartir pour un tour, avec votre accord...

Des applaudissements confirment cette proposition. M. Barras remercie tous les membres présents pour leur confiance.

Nominations :

M. Barras remercie les présidents des sociétés qui l'ont grandement aidé dans la recherche de nouveaux membres. Grâce à leur soutien, nous pouvons vous présenter les personnes suivantes, qui ont accepté de nous rejoindre :

Mme Heidi Bovet, Chœur Ste-Famille d'Erde, pour la Commission de Musique  
Mme Céline Gillioz, Directrice du chœur Ste-Famille d'Erde, pour la Commission de Musique  
Mme Delphine Produit, Présidente du Chœur Ste-Cécile de Leytron, pour le Comité  
M. George Van Mellaert, organiste de la Ste-Cécile de Chamoson, pour le Comité

M. Barras les remercie et l'assemblée les applaudit vivement pour leur engagement.

## **Drapeau de l'UCC**

Michel Barras précise que c'est la dernière fois que le sujet revient sur la table ! A la dernière assemblée générale, il avait été décidé d'attendre les résultats de la Fête Cantonale pour prendre une décision quant au financement de notre nouvelle bannière.

M. Barras rappelle son coût : CHF 11'772.00 pour sa réalisation et CHF 860.00 pour le graphiste.

Il nous reste actuellement un solde en caisse, comprenant le montant reçu de la Fête Cantonale, de CHF 8'021.20. Nous nous retrouvons dans la même situation qu'en 2007, et nous pouvons ainsi, sans participation des sociétés, aller de l'avant sans trop de risque de soucis financiers.

M. Barras demande l'avis des membres présents : faut-il que les sociétés ajoutent un montant forfaitaire pour le drapeau, ou doit-on laisser les comptes tels quels ?

Après votation, l'assemblée décide de laisser aller les choses comme cela, et nous verrons au fur et à mesure des années si un ajout de chaque société est nécessaire.

Nous avons maintenant une belle bannière, merci à tous de bien vouloir en prendre soin lorsqu'elle se trouvera entre vos mains !

## **Festival 2019**

Michel Barras passe la parole au Président du Comité d'Organisation, M. David Théoduloz :

C'est le 58<sup>ème</sup> Festival UCC, il nous fait la présentation du Logo, qui a été réalisé par les membres de la Chorale Ste-Cécile.

Le thème du Festival est : Chantons en Chemin, en référence à la messe choisie pour les trois prochaines années.

Le Festival se déroulera sur 2 sites : une partie au village de Veysonnaz (Eglise et salles de répétitions) et une 2<sup>ème</sup> partie dans la station, où la tente de fête sera montée.

Il y aura une unique place de stationnement dans la station, et des bus navette sont prévus pour les déplacements entre le village et la station.

Il présente également le Comité d'Organisation.

**Vendredi 3 mai :**

Chœurs des enfants et chœur de jeunes l'après-midi

En soirée répétition de la messe et des chants d'ensemble, concert de Sonalp et de plusieurs chorales, bal.

**Samedi 4 mai :**

Partie officielle (tente de la station), soirée spectacle avec Thomas Wiesel et son Comedy Club (entrée payante), suivi d'un bal

**Dimanche 5 mai :**

Messe, passage devant le Jury, partie officielle devant l'Eglise de Veysonnaz, repas et aubades, partie officielle de l'UCC avec remise des distinctions, repas officiel, suivi d'un bal.  
Les horaires définitifs seront communiqués ultérieurement.

Mathieu Constantin nous précise que pour la journée des enfants, 3 ateliers seront proposés : Cycles de Nendaz (dirigé par Valérie Blanchard), Voyage en ballon (dirigé par Joséphine Waeber), D'ici de là (dirigé par Mathieu Constantin).

Possibilité d'un passage devant le Jury, aubades, etc...

Les chœurs vont recevoir un mail pour l'inscription. Si vous ne recevez rien, merci de contacter le Comité.

Jean-Philippe Glassey reste à disposition pour toute autre question. Il nous informe que la Messe en Chemin sera présentée en avant-première dimanche 18 novembre 2018 à Veysonnaz, avec la participation de leurs compositeurs. Un apéritif sera servi. Bienvenue à Veysonnaz dès 09h00 !

**Divers**

Michel Barras transmet à l'Assemblée quelques mots de la part de Laurent Bovier, Président de la FSCV (Fédération des Sociétés de Chant du Valais), qui nous a demandé de vous remercier et de vous dire un tout grand bravo pour la Fête Cantonale 2018 !

MM. Yves Piller et Jean-Marie Kolly, nos nouveaux Jurys pour les 3 prochaines années, souhaiteraient ne plus faire de rapport écrit lors des festivals. Ils estiment que ce rapport écrit n'apporte pas plus que le rapport oral, qui est fait de suite après les prestations. Pour eux l'écrit n'est pas concret, étant réalisé bien plus tard, loin de la manifestation. Ils proposent de prolonger la durée du temps mis à disposition de chaque société, soit 20 minutes au lieu de 15 minutes, pour le rapport oral, et le faire plus poussé et plus détaillé.

A noter que dès la prochaine Fête Cantonale en 2022, il n'y aura plus du tout de rapport écrit.

Michel Barras demande l'avis de Mme Elisabeth Gillioz : cette dernière précise qu'il y avait parfois des choses délicates, reprises un peu plus à l'oral qu'à l'écrit. Elle appuie cette demande, car cela ne se fait pratiquement plus en Suisse... et nous allons y arriver automatiquement.

Michel Barras précise encore que lors de chaque rapport, il y a des grilles très précises à remplir par les Jurys. Il y aura tout de même un rapport général qui sera fait par écrit.

Lors des prochaines Fêtes Cantonales, il n'y aura plus de rapports écrits, même pour les mentions données aux chœurs.

Elisabeth Gillioz précise encore qu'à l'avenir, nous parlons même d'oublier les mentions, car cela n'est pas un concours... L'USC souhaite que les choses évoluent également dans ce sens-là...

Proposition du Comité : abandon du rapport écrit, conservation du rapport global, mais rapport uniquement oral avec possibilité de l'enregistrer, et augmenter le temps dédié à chaque société, en passant de 15 minutes à 20 minutes avec le Jury.

Proposition mise au vote, et à la majorité des participants, acceptée. Merci d'en prendre note.

Marie-Josèphe Bérard a fait partie du Comité de l'UCC pendant 16 ans, et nous quitte aujourd'hui. Nous la proposons comme membre d'honneur de notre groupement.

Proposition mis au vote, acceptée à l'unanimité par les participants !

Méritants : chaque année nous avons beaucoup de questions par rapport à cela. Voici une petite mise au point :

20 ans d'activité : diplôme de l'UCC, médaille et diplôme de la FSCV

25 ans d'activité : médaille St-Théodule à demander à l'Evêché par le Chœur, rien de l'UCC, rien de la FSCV

30 ans d'activité : diplôme de l'UCC uniquement

35 ans d'activité : médaille de l'USC (Union Suisse des Chorales)

40 ans d'activité : médaille Bene Merenti qui doit être demandée par la Chorale à l'Evêché de Sion.  
L'UCC offrait jusqu'à maintenant une horloge.

50 ans d'activité : plateau de l'UCC et médaille et diplôme de la FSCV

60 ans d'activité : plateau de l'UCC et médaille et diplôme de la FSCV

70 ans d'activité : diplôme de membre d'honneur de l'UCC et de la FSCV

Les années de chant en Valais dans les sociétés qui ne sont pas affiliées à la FSCV ne comptent ni pour les 20 ans, ni pour les 35 ans et plus.

Les années de chant hors canton dans les sociétés USC sont à compter dans les années accomplies.

Si les sociétés ne font pas partie de l'USC les années ne comptent pas.

Et au même titre que les chanteurs, les années de direction comptent elles aussi (non cumulables).

Il faut compter les années de chant dès l'âge de 15 ans.

Pour les 40 ans, l'UCC offrait une horloge. Ces dernières n'existent plus... Nous devons penser à deux solutions : soit nous abolissons ce mérite, soit nous en trouvons un autre...

Le Comité propose une médaille, qui pourrait reprendre l'emblème du drapeau actuel de l'UCC, avec au dos le nom de la personne et le nom de sa chorale.

D'autres idées sont également proposées dans l'assemblée, par exemple une bouteille avec une jolie étiquette.

Faut-il abolir ce mérite ou non ? vote de l'assemblée : ne pas abolir cette distinction !

Offrons-nous une médaille ou autre chose ?

Le vote présente les résultats suivants : 16 votes pour la médaille, 4 votes pour une horloge, 5 votes pour une autres distinction.

Une autre solution serait à définir par le Comité. Souci, il nous reste environ 6 mois pour trouver une distinction... Nous partirons donc sur une médaille, à la majorité des membres votants.

Pour répondre à une question de l'assemblée, les chants d'ensemble du festival seront bien répétés le vendredi soir du Festival 2019.

Jean-Philippe Glassey demande la parole : concernant la date du festival UCC : cette dernière toujours sur la date du match cantonal de reines, faudrait-il envisager une fois de la changer ? Pour certaines communes, dont Veysonnaz, cela est pénalisant...

Michel Barras précise que ceci est un arrangement entre la FSCV et la Fédération des Fanfares, afin que l'un n'empiète pas sur l'autre. Il y a eu également un arrangement entre les groupements.

Nous pourrions éventuellement changer, car nous fonctionnons maintenant avec le groupement du Bas-Valais, nous pourrions réfléchir à fonctionner en même temps que le Groupement des Chanteurs du Valais Central qui a lieu une semaine avant le nôtre.

Veysonnaz précise que ceci, pour eux et dans le cadre de l'organisation du festival, c'est pénalisant, autant financièrement que pour le personnel bénévole à trouver. Le Comité va en parler et reviendra vers les Chorales avec une éventuelle modification ou proposition.

Stéphane Fournier rappelle que le concert des 10 ans du Choeur des Jeunes de Nendaz aura lieu le samedi 24 novembre 2018 à la salle de gymnastique de Haute-Nendaz à 20h00! La soirée réserve de belles surprises, il encourage toutes les sociétés du Groupement à y participer !

L'assemblée générale de la FSCV aura lieu le samedi 30 mars 2019, lieu à déterminer.

L'assemblée générale 2019 aura lieu le dimanche 10 novembre 2019 à Vétroz

Personne ne demandant la parole, Michel Barras remercie ses collègues du Comité et de la Commission de Musique pour leur travail, leur dévouement, leur disponibilité et leur précieuse collaboration.

Il demande également aux représentants présents de transmettre les informations dans leur société respective, et espère vivement pouvoir compter sur leur collaboration et leur soutien à tous, car vos sociétés sont les patrons de l'UCC...

Pour terminer, Michel Barras remercie tous les membres présents, et remercie spécialement le Chœur Ste-Cécile de Veysonnaz pour son accueil chaleureux et pour l'organisation de cette assemblée. Il convie tout le monde à partager l'apéritif qui va suivre.

Il souhaite à toutes les personnes présentes une belle fin de journée et repasse la parole au Chœur Ste-Cécile pour un final en chansons.

**Pour le Comité :**

La Secrétaire :

Nadine Meyer

Conthey, le 19.11.2019 / MN